



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et anciens combattants : fonctionnement

Question écrite n° 105716

Texte de la question

M. Paul Durieu attire l'attention de M. le Premier ministre sur les vives préoccupations exprimées par l'union départementale des associations de combattants et de victimes de guerre de Vaucluse depuis la suppression du secrétariat aux anciens combattants. La suppression du secrétariat aux anciens combattants provoque non seulement la colère de l'union départementale forte de ces dix-huit associations qui réclament toutes son rétablissement mais également témoigne d'un véritable sentiment d'abandon éprouvé par l'ensemble des adhérents. Alors que le monde combattant exprime un besoin de reconnaissance, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La suppression du poste ministériel de secrétaire d'État aux anciens combattants n'influe en rien sur la prise en compte des intérêts du monde combattant, la préservation du droit à réparation, la présentation de budgets conformes aux légitimes aspirations de ceux qui ont tant donné pour leur pays et la promotion d'une politique de mémoire ambitieuse. Le ministre de la défense et des anciens combattants tient à rassurer les associations d'anciens combattants, étant déterminé à jouer pleinement son rôle de ministre des anciens combattants et à veiller à ce que leurs préoccupations recueillent toute l'attention qu'elles méritent.

Données clés

Auteur : [M. Paul Durieu](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105716

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3786

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5797